COMMUNE DE MAXENT
Ille-et-Vilaine
---

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
---

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213501695-20260303-2026018-DE

**Nombre de conseillers**
**En exercice : 15**
**Présents : 14**
**Votants : 14**
**L'an deux mil vingt-six, le trois mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.**
**Date de convocation du Conseil Municipal : 20 février 2026.**
***Présents*** : Sophie BLEJEAN, Soizic BLOT, Anne-Sophie BOHUON, Pascal COSTARD, Gaëlle DANIELOU, Franck DELALANDE, André DEMEESTERE, Françoise FOUCAUD, Audrey HIROU-ROBERT, Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI Olivier JEHANNE, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.
**Secrétaire de séance :** Franck DELALANDE.
**Absent :** Olivier JEHANNE.

## 2026-018 : Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) : participation financière : année 2026.

L'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) de Plélan-le-Grand intervient sur la commune auprès de personnes âgées, de personnes en situation d'handicap ou de familles, pour leur apporter un peu plus de confort, pour retrouver un équilibre familial, ou pour les aider à continuer à vivre chez eux.
Lors de sa dernière sollicitation et en corrélation avec ses orientations, l'association a procédé en 2025 :
-deux temps d'animation proposés (la chandeleur en février et un après-midi jeux en décembre).
-signature de coopération dans la réforme SAD (Service Autonomie à Domicile) avec l'association Vivons Chez Nous et validation d'un projet de service autonomie commun.
L'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) de Plélan-le-Grand demande pour l'année 2026 un soutien financier à la commune sur la base du nombre d'habitants, à savoir 1,85 € par habitant, soit pour Maxent 2 734,30 € (1 478 € x 1,85 habitants).
Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une participation de 2 734,30 € € à l'ADMR de Plélan-le-Grand au titre de l'année 2026.

Après délibération, 13 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal décide :

- D'attribuer une participation de 2 734,30 € € à l'ADMR de Plélan-le-Grand au titre de l'année 2026.

Le registre dûment signé
Le Maire, Ange PRIOUL

MAIRIE DE MAXENT 35380